

INVENTEURS ET INVENTIONS MARS-AVRIL 2017



Pour nous faciliter la tâche, si votre enfant vient régulièrement au centre de loisirs de la MJSM, merci de bien vouloir régler par chèque pour les deux mois suivants. Nous pourrions ainsi vous établir des factures si vous le souhaitez.

Ce document est une pièce comptable et pas une feuille de réservation. Vous pouvez payer à terme échu.

=====

à partir de **3.5 euro** la demi-journée,
Merci d'entourer ce qui vous convient.

- Mercredi 01 MARS	Matin	. AP
- Mercredi 08 MARS	Matin	. AP
- Mercredi 15 MARS	Matin	. AP
- Mercredi 22 MARS	Matin	. AP
- Mercredi 29 MARS	Matin	. AP
- Mercredi 19 AVRIL	Matin	. AP
- Mercredi 26 AVRIL	Matin	. AP

merci de bien indiquer le nom de l'enfant au verso

Bien vivre sa journée du mercredi au Centre de Loisirs de la maison des Jeunes c'est ne pas oublier :

- de bien se coiffer le matin !!!!!
- de prendre une casquette et une crème solaire quand le soleil est de sortie.
- de prendre un k-way quand le temps est à la pluie.
- de mettre son repas dans une boîte en plastique (pas en aluminium).
- de mettre son repas dans un sac plastique pour le mettre au réfrigérateur.
- de prévenir et faire une autorisation de sortie quand une personne, autre que les parents, vient chercher l'enfant.
- de respecter les horaires d'arrivée **9h45** le matin, et de départ le soir, entre 17H30 et **19H00**, pour ne pas gêner l'organisation de la journée.

Fermeture des portes à 19h00.

- de consulter sa boîte mel pour se tenir au courant du programme de la journée.
 - de transmettre à la direction tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, mel, ..).
 - de laisser tout appareil électronique (MP3, téléphone portable, ...) chez soi ou de le laisser dans le bureau.
 - de récupérer toutes ses affaires en partant de la maison des Jeunes (vêtements, reste du repas, boîte en plastique, livres, jouets, ..).
- Les enfants peuvent apporter des jouets personnels (cartes à jouer, toupie, etc...). S'ils sont une gêne au bon déroulement des activités, ils seront déposés au bureau et récupérés à 17H30.

=====

Montant du chèque à l'ordre des "**Jeunes de saint Médard**":

Date;

Signature:

Nom et prénom de l'enfant :

Age: